

# COMMUNE DE BAIGTS DE BÉARN

## **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
2022-02	Vote taux taxe d'aménagement	Approuvée
2022-03	Modalité de reversement du produit de la taxe d'aménagement à la CCLO	Approuvée
2022-04	Approbation mise en place de la nomenclature M57	Approuvée
2022-05	Maison des services : DM 1	Approuvée
2022-06	Multiple rural : licence IV	Approuvée
2022-07	Désignation d'un élu au poste de titulaire au CA du CCAS	Approuvée

Liste publiée sur le site internet et liste affichée en mairie le 19 septembre 2022<sup>1</sup>

Le Maire,

Guy PÉMARTIN



<sup>1</sup> La liste des délibérations examinées par l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre et des syndicats de communes et syndicats mixtes fermés est adressée dans le délai d'un mois suivant chaque séance aux conseillers municipaux des communes membres de cet EPCI qui ne sont pas membres de son organe délibérant. Ces dispositions s'appliquent également aux membres des organes délibérants d'un EPCI ou d'une commune membre d'un syndicat mixte qui ne sont pas membres de son comité syndical (art. L.5211-40-2 du CGCT).